



Campez Couvert

Bien plus qu'une assurance annulation !

NOS GARANTIES



ANNULATION
DE SÉJOUR



ARRIVÉE
TARDIVE



INTERRUPTION
DE SÉJOUR



VÉHICULE DE
REPLACEMENT



OUBLI
D'UN OBJET



GARANTIE
COVID-19

QUE COMPREND LA GARANTIE COVID-19 ?

FRAIS D'ANNULATION

- MALADIE COVID
- MISE EN QUATORZAINE SUITE À TEST POSITIF COVID
- CAS CONTACT AVEC MISE EN QUATORZAINE
- ABSENCE DE VACCINATION

ASSISTANCE

- FRAIS D'HÉBERGEMENT EN CAS DE MISE EN QUATORZAINE
- RAPATRIEMENT MÉDICAL
- TÉLÉCONSULTATION

Facile & rapide !

Tout le monde est couvert, sans lien de parenté nécessaire.

www.campez-couvert.com

Campez Couvert vous permet de bénéficier de l'assurance séjour **la plus complète du marché.**

En plus des garanties d'**annulation** et **interruption**, Campez Couvert couvre la **maladie COVID-19.**

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com



Raisons médicales

Maladie grave y compris COVID, accident grave ou décès, contre-indication et suite vaccination, complications dues à l'état de grossesse.



Raisons personnelles

Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, etc.



Dommages graves à votre véhicule

Dans les 48h avant le 1er jour du séjour.



Raisons professionnelles

Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.



Absence de vaccination

Annulation en cas d'absence de vaccination contre la COVID-19 : Dans le cas où au moment de la souscription le pays de destination n'imposait pas un vaccin, d'une contre-indication de vaccination et d'un report de dates de rendez-vous de vaccination contre la COVID-19 imposé par les autorités sanitaires ...

Autres garanties : Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés, vol de carte d'identité, permis de conduire ou passeport, refus d'embarquement en cas de prise de température...



Cas contact

Présentant des symptômes du Covid-19 confirmés par un avis médical ou ayant été en contact à risque élevé avec une personne contaminée.

Que faire en cas d'annulation ou d'interruption de séjour ?



1 AVERTISSEZ VOTRE LIEU DE RÉSERVATION

de votre désistement, retard ou interruption



2 DÉCLAREZ VOTRE ANNULATION OU INTERRUPTION DE SÉJOUR

→ EN LIGNE :

www.campez-couvert.com/declarer-un-sinistre

→ PAR EMAIL :

sinistres@campez-couvert.com



3 VOUS ÊTES REMBOURSÉ* EN 48H

Après réception de l'ensemble de vos pièces justificatives et validation !

*sous déduction de votre franchise



SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !

DÉCLAREZ VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE

Découvrez notre application smartphone **Safebooking®**,
Déclarez, suivez et complétez votre déclaration en temps réel...



Gritchen Tolède & Associés - Société de courtage en assurances

SIEGE SOCIAL : 27 Rue Charles Durand - CS 70139 - 18021 BOURGES Cedex - France

ORIAS 15000426 - www.orias.fr - SIRET 807 925 441 00014 - Capital social : 10 000 €

Document non contractuel | Ne pas jeter sur la voie publique | Crédit photo : © istockphoto.com - Bicho_raro